



Séance publique du mardi 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 24 du mois de octobre 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 18 du mois de octobre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIÈRE VIDAL, Alain LABBE, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (douze présents)

Procurator(s) : Fanny GARRIGUES à Bernard VIDAL, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL (deux procurations)

Absent(s) : Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN, Grégory DUCÉLLIER, Carine LETALLE, André GENNA (cinq absents)

Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3224

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 14
Absents : 5

Budget Principal 2023 – Décision Modificative N°3

Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°3169 bis du 28 mars 2023 portant vote du budget primitif de la commune,

Vu la délibération n°3192 du 27 juin 2023 portant sur la Décision Modificative N°1 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n°3212 du 19 septembre 2023 portant sur la Décision Modificative N°2 du budget principal de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie en séance le 19 octobre 2023,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits votés, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-042-6862 : Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		11 543,69 €		
D-042-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées		65 700,74 €		
D-66-6618- Intérêts des comptes courants		2 000,00 €		
D-023 : Virement à la section de fonctionnement	13 543,69 €			
R-77-775- : Produits de cessions d'immobilisations				22 005,00 €
R-042-7761 : Différences sur réalisations négatives				43 695,74 €
Total FONCTIONNEMENT	13 543,69 €	79 244,43 €		65 700,74 €

INVESTISSEMENT				
D-192 : Moins-values sur cessions d'immobilisations		43 695,74 €		
D-21-2152 : Installations de voirie	2 000,00 €			
R-021 : Virement depuis la section de fonctionnement			13 543,69 €	
R-040-4817 : Pénalités de renégociation de la dette				11 543,69 €
R-040-215731 : Matériel roulant				58 604,00 €
R-040-2188 : Autres immobilisations corporelles				7 096,74 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations			22 005,00 €	
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	43 695,74 €	35 548,69 €	77 244,43 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Madame la Première adjointe, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative n°3 comme présentée ci-dessus,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr